

# INDICATEURS DE TRANSPARENCE À L'ÉGARD DE L'USAGER

Le décret du 28 avril 2022 portant diverses mesures de transparence financière dans la gestion des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux prévoit la diffusion de 10 indicateurs de transparence à l'égard des usagers.

**Année 2022**

## RESSOURCES HUMAINES

**0.67**

### Taux d'encadrement CDI - CDD

Nombre de professionnel pour un résident hors restauration et bionettoyage

**15%**

### Rotation du personnel

% de professionnels entrés ou sortis de l'établissement sur l'année

**7.4%**

### Taux d'absentéisme

% de professionnels absent

## PRESTATIONS



### Plateau technique

- salle de rééducation
- Unité de vie protégées
- Pole d'Activité et de Soins Adaptés
- accès à une balnéothérapie



### Logement

- Construction en 1978 et en 2012
- Chambre 19.5 m<sup>2</sup>
- Chambre seule
- Salle de bain

**6.6€**

### Coût journalier alimentaire

- Par jour / Résident
- denrées et boissons
- Préparation des repas sur site

## SOINS



- Présence d'un médecin coordonnateur
- Astreinte médicale réalisée par le PGR
- Présence d'un kiné, ergo, psychomotricien



### Réseau de soins

- Hospitalisation à domicile
- Équipe mobile d'hygiène
- Équipe mobile de psychiatrie
- Equipe mobile de soins palliatifs
- convention avec orthophoniste, pédicure, centre bucco dentaire

## AIDE-SOCIALE

**100%**

**Des places sont  
habilitées à l'aide  
sociale**

## QUALITÉ



- La dernière évaluation qualité en 2015
- l'établissement est engagé vers le label Humanitude